

Résolution du Gymnase de Morges

Les collègues du Gymnase de Morges, réuni·e·s en Assemblée générale (AG) en date du 7 février ont discuté des points suivants, déjà évoqués lors des précédentes AG (17 janvier, 23 janvier, 25 janvier):

Le fait que le Conseil d'Etat a prévu d'indexer les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic de 1.4%, en y ajoutant un prime unique de 0.8% pour les classes 1-10 des salarié·e·s du seul secteur public. Ceci implique une baisse de leur salaire réel ;

Le refus du Conseil d'Etat d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales du secteur public et parapublic en vue d'une augmentation significative de l'indexation prévue et cela malgré les fortes mobilisations du 23 et du 31 janvier et les importantes réserves financières du canton de Vaud .

Au vu de ce qui précède, l'AG de ce jour :

Se déclare favorable à la reconduction de la grève le 9 février, ainsi qu'à la poursuite de la mobilisation sur son lieu de travail.

Si le Conseil d'Etat devait revoir sa position en ouvrant des négociations sur la base d'une augmentation significative de l'indexation, le préavis serait rediscuté par l'AG.

Résolution votée à l'unanimité par 33 voix.

Gymnase de Morges, le 7 février 2023